



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

AVIS PUBLIC

N/Réf. : G1 303 013

APPEL PUBLIC DE CANDIDATURES

Autorité compétente pour l'adoption et la tutelle coutumières des Pekuakamiulnuatsh

Dans ses démarches d'autodétermination, la direction Santé et mieux-être collectif de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a implanté en 2019 une autorité compétente pour l'adoption et la tutelle coutumières des Pekuakamiulnuatsh. Cette autorité compétente assume la fonction d'attester l'adoption ou la tutelle coutumière, en s'assurant :

- a) Du respect des coutumes et des traditions des Pekuakamiulnuatsh;
- b) Du consentement de toutes les parties impliquées dans la démarche d'adoption ou de tutelle coutumière;
- c) De l'intérêt de l'enfant.

Deux postes sont à pourvoir au sein de cette autorité compétente, soit un poste pour un aîné de Mashteuiatsh et un autre pour un représentant de la communauté ayant à cœur le développement des jeunes Pekuakamiulnuatsh.

Il est important de noter que la participation à ce comité est une action volontaire non rémunérée (bénévole).

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur candidature, en prenant soin d'inclure :

- Leurs antécédents judiciaires en date de février 2025;
- Une copie de pièce d'identité avec âge;
- Une lettre de présentation précisant les éléments suivants :
 - Leur intérêt à faire partie de l'autorité compétente,
 - Leurs connaissances des coutumes et traditions des Pekuakamiulnuatsh,
 - Leurs connaissances et compétences dans le développement et l'intérêt des enfants.

Ces informations doivent être remises d'ici le **10 février 2025 à 11 h**, à l'adresse suivante, en personne ou par courriel :

Direction Santé et mieux-collectif
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
65, rue Uapakalu, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Courriel : carole.connolly@mashteuiatsh.ca

Les membres de l'autorité compétente seront déterminés à l'issue d'une sélection et d'une nomination par voie de résolution de Katakuhimatsheta.

AFFICHÉ À MASHEUIATSH 28 JANVIER 2025